



FORMULAIRE - DEMANDE D'AUTORISATION ABATTAGE-ÉMONDAGE

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc H9X 1M2
Téléphone : 514-457-5500
Télécopieur : 514-457-6087
Courriel : info@sadb.qc.ca

PROPRIÉTAIRE

Nom du propriétaire ou mandataire autorisé :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

TRAVAUX

Adresse des travaux	
Date du début des travaux	
Type de demande	Abattage <input type="checkbox"/> Élagage <input type="checkbox"/>
Zonage du terrain	Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial/Industriel <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET RAISON DE L'ABATTAGE OU DE L'ÉMONDAGE

CROQUIS DE L'EMPLACEMENT DE L'ARBRE

FRAIS

- Le paiement du permis (non remboursable) pour arbre mort/malade : 65 \$
- Le paiement du permis (non remboursable) pour abattage ou élagage de plus de 30% : 65\$
- Aucuns frais s'il s'agit d'une intervention sur un frêne.**



FORMULAIRE - DEMANDE D'AUTORISATION ABATTAGE-ÉMONDAGE

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc H9X 1M2
Téléphone : 514-457-5500
Télécopieur : 514-457-6087
Courriel : info@sadb.qc.ca

RÉGLEMENTATION

Interdictions : aucun arbre identifié comme « à protéger » (article 3.13 reg. no 533) ne peut être abattu, sauf pour les raisons suivantes:

- La maladie ou la mort de l'arbre;
- Les dommages constatés aux fondations, aux conduites souterraines, aux trottoirs ou aux pavages et attribuables aux racines;
- Une nouvelle construction, l'agrandissement d'une construction existante ou l'installation d'une piscine,
- Lorsque l'abattage est exigé par une compagnie d'électricité ou de ;
- Lorsque l'abattage est recommandé par un expert reconnu (ingénieur forestier ou autre);
- Aucun arbre identifié comme « à protéger » (article 3.13 reg. No 533) ne peut être écimé;

Il est interdit de couper plus de 30% des branches de tout arbre identifié « à protéger », sauf pour les raisons suivantes :

- Branches mortes ou malades ;
- Branches qui présentent un risque pour la propriété ou ses occupants ;
- Lorsque la coupe des branches est exigée par une compagnie d'électricité ou de téléphone à cause des risques.

TRAVAUX NE NÉCESSITANT PAS UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

- Tout élagage de moins de 30 %;
- Tout arbre de moins de 10 cm (4") de diamètre mesuré à une hauteur de 1 m (3,3') du sol.

***** Vous devez indiquer s'il s'agit d'une intervention sur un frêne*****

Déclaration du requérant

Je soussigné, _____ certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Signature : _____ Date : _____

Si la demande est conforme, le permis ou certificat, sera émis dans un délai de trente (30) jours à compter de la date à laquelle le dossier de la demande est complet.

Aucune demande incomplète ou non payée ne sera traitée

" Veuillez noter que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souscrit à une Politique de confidentialité, laquelle vous informe des fins et des modalités de traitement des renseignements personnels collectés et de vos droits quant à ces renseignements. Nous vous invitons à la lire attentivement en accédant au lien suivant : <https://ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/fr/183/politiques-administratives>. En remplissant ce formulaire, vous consentez à ce que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue recueille certains renseignements personnels pour les fins de la demande associée au présent formulaire "